



L'ENTRAIDE

BULLETIN de LIAISON et d'INFORMATIONS
de la SECTION du RHÔNE de la **S.E.M.L.H.**

Quartier Général Frère - 27, avenue Leclerc - 69998 LYON Armées

1972

Les courages, les talents, les dévouements sont les conditions essentielles de l'entrée dans la Légion d'Honneur. Ils doivent se pérenniser au niveau de l'Entraide pour que nous ne soyons pas prisonniers d'une torpeur plus ou moins magique.

Ecrire, c'est risquer d'être lu; écrire pour l'Entraide de la Légion d'Honneur est un risque encore plus grand car il s'agit de communiquer sans frénésie partisane une vitalité venant de la dignité des personnes. Cette dignité ne passe pas à l'ordinateur car nous ne sommes pas des choses, puisque nous pensons à des valeurs comme la Liberté, l'Egalité, et surtout la Fraternité.

La liberté peut exister sans l'égalité, l'égalité sans la liberté mais la fraternité est la condition indispensable; elle est l'étincelle intérieure qui fait vivre l'esprit de considération et de tolérance, empêche de ce fait les passions fanatiques nationalistes ou tribales; elle contrebalance les froides forces de la science et des techniques avec leur cortège terrifiant de destructions.

La fraternité est un phénomène actif qui prend sa source dans le cœur; elle nécessite un effort permanent en demeurant harmonieuse, c'est-à-dire respectant l'autre.

A aucun moment, elle ne doit être loin du regard; elle est le moteur de la Légion d'Honneur, la solidarité venant par surcroît avec ses contingences matérielles.

Ainsi, l'Entraide remplira sa mission.

E. ALLEGRE

SOMMAIRE

1/ RAPPORT D'ACTIVITES : S.G. : A. OTT

2/ FINANCIER : MAITRE BAZAILLE

3/ SOCIAL : MEDECIN COLONEL BOUDET

4/ INFORMATIONS ANCIENS COMBATTANTS

Le Président et les Membres du Bureau

de la S.E.M.L.H. Section du Rhône

vous présentent leur voeux les plus chaleureux

pour 1993

ASSEMBLEE GENERALE - 14 NOVEMBRE

Rapport d'activités du Secrétaire Général André OTT

Chers Sociétaires et Amis,

Merci d'être venus nombreux à notre manifestation annuelle ; nos remerciements à tous les Sociétaires empêchés pour des raisons de santé, d'absence de Lyon ou autre, de nous avoir fait parvenir leur pouvoir et, particulièrement à ceux qui par courtoisie ont joint quelques mots expliquant leur non participation ; nous avons été très sensible à ce geste d'amitié, prouvant ainsi l'intérêt porté par un bon nombre de nos adhérents ; ceci nous incite à poursuivre notre travail dans les responsabilités qui nous ont été confiées au sein de la section - nous n'avons pas le droit de décevoir, sachez, que nous sommes à votre disposition, dans tous les moments difficiles.

Le terme d'ENTRAIDE, ne doit pas être un vain mot, il faut faire en sorte de l'appliquer dans toute la rigueur et la beauté du terme.

Trop de choses à notre époque partent à la dérive, pour oublier qu'il faut serrer les coudes, ne pas laisser un ami sur le bord de la route. Seul, rien ne peut être réalisé c'est dans cette optique que nous vous demandons de nous apporter votre aide selon vos possibilités et votre disponibilité matérielle, financière, dans le travail accompli à l'intérieur de la section.

Pour la 3^{ème} année, le temps passe, nous vous présentons le bilan de la Section pour 1992. Au cours de cette année qui s'étend du 14 Décembre 1991 à ce jour, bien des choses ce sont passées. Beaucoup malheureusement de nos camarades nous ont quittés, un hommage ici leur est rendu.

Nous allons analyser quelques points de ce bilan. Les objectifs fixés en 1991 ont été atteints, pas toujours avec le succès escompté.

Vous avez reçu en juin dernier, un bulletin d'information intitulé "L'ENTRAIDE", à la suite de cet envoi nous avons demandé de nous faire connaître vos impressions et suggestions, pour être à même de nous rendre compte, de l'intérêt que vous portez à une telle initiative et, la nécessité de poursuivre cette diffusion.

12 % de nos adhérents ont répondu à cette demande, c'est peu sur 1200 membres, mais il ne faut pas se faire d'illusion. Des idées nous ont été suggérées ainsi que des encouragements à poursuivre dans cette voie, ce que nous allons faire, en tenant compte de nos possibilités financières pour les satisfaire. Nous espérons pour l'instant vous adresser 2 numéros par an. Ce rapport d'activités au lieu de faire l'objet d'un envoi particulier comme précédemment sera intégré dans le N° 2 de ce bulletin.

Nous ne reviendrons pas sur les activités des comités diffusées dans le bulletin N° 1.

La Section a été représentée, tout au long de l'année à toutes les manifestations de la Mairie, de la Préfecture, de l'Armée, auprès d'autres associations par notre Président, votre serviteur et d'autres membres de la Société.

Ceci rentre dans le cadre représentatif de notre Section.

La représentation, n'est pas notre but principal, mais de faire savoir que notre Section existe. Des actions d'entraide ont été menées au sein des Comités et des Membres du Bureau et c'est là l'important. Comment celles-ci se sont-elles concrétisées ?

- par des aides financières : au cours de cette année, un montant de 48 000 Frs a été attribué, Maître BAZAILLE, notre Trésorier, en fournira le détail dans son rapport financier.

- par des contacts téléphoniques des Présidents de Comités à leurs adhérents, des visites dans les hôpitaux, à domicile auprès des personnes qui ne peuvent se déplacer.

Le Médecin Colonel BOUDET chargé de la partie Sociale, à l'intérieur de la Section, vous parlera de cette question dans son rapport.

Des conseils juridiques ont été donnés en assez grand nombre.

Chaque fois que cela a été possible, des membres du bureau accompagnés du drapeau de la Section ont assistés aux obsèques de nos camarades, avec remise de la Palme funéraire aux familles, ce geste à toujours été ressenti avec beaucoup d'émotion. Tout cela ne peut s'accomplir que, si nous en sommes informés, ne pas jouer l'indifférence, dès qu'est connue la situation de ces personnes, se rendre compte de ce qui est en notre pouvoir de faire, pour aider, soulager en somme, tout simplement accomplir notre rôle "L'ENTRAIDE"

NOS EFFECTIFS

A l'Assemblée Générale du 14 Décembre 1991 notre effectif était de 1232 membres. Cette année, malheureusement il n'est plus que de : 1194 se répartissant comme suit :

Décès	52	Nouvelles adhésions	38
Muté hors Section	17	Muté à la Section	20
Démission rayé		Réintégration	3
pour non paiement			-----
de cotisation	10		61
N.P.A.I.	14		

	99	Perte 38	

Comme vous pouvez le constater, sur ce poste, l'objectif que nous nous étions fixé n'a pas été atteint.

Il nous faut redoubler d'activité dans ce domaine afin qu'au cours de l'année à venir, nous soyons en mesure de rattrapper ce que nous avons perdu, s'il nous est possible d'aller au delà, tant mieux.

Vous avez relevé le poste de 10 membres rayés directement par Paris pour non paiement de cotisation, c'est une chose impensable. Nous rappelons que la radiation pour non paiement de cotisation n'intervient qu'après 3 années consécutives de non paiement, un oubli une année ça se conçoit, 2 ça passe, mais 3 ceci prouve le peu d'intérêt que l'on porte à l'Association à laquelle on appartient ; lorsqu'il s'agit de la LEGION D'HONNEUR cela devient inadmissible.

Nous rappelons que la cotisation, fixée à 120 Frs minimum doit à compter du 1^{er} Janvier 1993 être réglée entre le 1^{er} Janvier et le 31 Juillet date limite de chaque année, par chèque bancaire ou postal au nom de la S.E.M.L.H. et adresse directement à l'adresse suivante :

SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES
75007 PARIS

Ne pas omettre d'inscrire au dos du chèque votre numéro d'adhérent.

COTISATION DES VEUVES :

Celle-ci est de 60 Frs

ABONNEMENT A LA COHORTE :

Il est de 50 Frs à régler en même temps que la cotisation.

Beaucoup d'adhérents ne reçoivent pas notre revue "LA COHORTE". Sur 71 000 adhérents seul 30 000 sont abonnés, ce qui est un manque d'information bien regrettable.

Nous demandons à tous ceux qui n'ont pas souscrit d'abonnement de bien vouloir le faire. De nombreux renseignements sur la vie de la Société y figurent ainsi que quelques récits historiques très intéressants.

Le numéro d'Août de chaque année est diffusé gratuitement à tous les Sociétaires. Ce numéro comporte toutes les informations relatives à l'Assemblée Générale Nationale de l'année suivante ainsi que le pouvoir pour y être représenté.

Nous vous demandons et insistons pour que vous nous retourner ce document dûment rempli et signé, nous permettant de vous représenter à la dite Assemblée.

DONS :

A titre individuel, des dons peuvent être faits à la Société. Ceux-ci sont déductibles des impôts sur le revenu selon le pourcentage fixé par la loi de finances.

CHANGEMENT D'ADRESSE :

Nous vous demandons : en cas de changement d'adresse à l'intérieur du périmètre de la Section ou par départ à l'extérieur du département du Rhône de bien vouloir le signaler au Secrétaire Général en lui communiquant tous les renseignements lui permettant de transmettre votre nouvelle position à PARIS.

ORGANIGRAMME DE LA SECTION :

Quelques changements sont intervenus dans l'organigramme de la Section par suite soit du départ de Lyon des intéressés, soit pour cause de santé, il s'agit :

- pour le 4^{ème} arrondissement, le Colonel Jean Denis MARTIN Président à la tête de ce comité depuis de nombreuses années, s'est retiré dans la Haute-Loire. Il est remplacé dans cette fonction par :

- Monsieur DREYER René, Officier de la Légion d'Honneur.

- Maître BAZAILLE Georges, notre Trésorier, Président du Comité de GIVORS N° 14 s'étant installé dans le 1^{er} Arrondissement depuis Juillet dernier, est remplacé dans sa fonction par :

- Monsieur WOLF Gilbert, Commandeur de la Légion d'Honneur.

Pour raison de santé Monsieur Robert LAROCHE a demandé à quitter ses fonctions de Président du 2^{ème} arrondissement.

Lors de la réunion de bureau du 2 Novembre, il a été décidé de nommer Monsieur Robert LAROCHE Président Honoraire de cet arrondissement.

Ce départ apporte les changements suivants :

Monsieur André CHEMIN Président du 1^{er} Arrondissement prend la présidence du 2^{ème} Arrondissement avec comme Adjoint le Colonel Jacques BURSTERT.

La Présidence du 1^{er} Arrondissement est assurée par le Colonel Jacques BURSTERT, le poste d'adjoint par Monsieur André CHEMIN.

Nous vous demandons de bien vouloir entériner l'ensemble de ces modifications (celles-ci ont été approuvées à l'unanimité).

Les prises de fonction sont immédiates.

Nous tenons à remercier ceux quittant les fonctions pour le travail qu'ils ont accompli à nos côtés. Travail pas toujours des plus facile, malgré cela, ont toujours su répondre présent. La bienvenue aux nouveaux arrivants dans ces postes, ce ne sont pas des inconnus bien loin de là, et nous savons que nous pouvons compter sur eux pour les tâches qui leur seront confiées.

OBJECTIFS 1993

Premier souhait le recrutement, tâche bien difficile ! il ne faut pas baisser les bras mais, au contraire relever les manches. Mais nous n'avons pas d'idée miracle à vous proposer, la meilleure solution : faire connaître la Société, fournir des explications, notre rôle, ce que nous sommes à même d'apporter, cela aux personnes porteuses de la Croix, faire en sorte que l'interlocuteur ressente le besoin d'adhérer ; une Croix n'est pas seulement un morceau de ruban rouge ou une rosette que l'on porte à la boutonnière.

Lorsque l'on a l'honneur d'être nommé dans le premier ordre National, il faut par la suite savoir s'investir. Nous comptons sur vous tous pour nous aider dans ce travail.

REUNIONS :

Comme par le passé, les membres du bureau se réuniront tous les premiers lundi de chaque mois au Cercle des Officiers à 10 h 30.

N'hésitez pas à nous rendre visite, si un quelconque problème se présente à vous. Nous sommes là pour vous aider.

Les réunions des Présidents de Comités et leurs Adjoints sont fixées pour cette année aux dates ci-dessous :

MERCREDI 17 FEVRIER 1993 à 10 h

MERCREDI 26 MAI 1993 à 10 h

MERCREDI 13 OCTOBRE 1993 à 10 h

L'Assemblée Générale de la Section se tiendra le 27 Novembre 1993 à 10 h. Retenez cette date afin de prendre vos dispositions pour vous rendre disponibles et venir nombreux.

L'Assemblée Générale Nationale aura lieu à Paris le 23 Avril 1993 à 14 au Cercle Militaire Rue Saint Augustin. Si vous n'avez pas encore envoyé votre pouvoir, merci de le faire le plus rapidement possible.

MESSE 1993 :

La messe de la Légion d'Honneur aura lieu en 1993 :
le 7 MARS 1993 à 10 h
au sanctuaire de Saint Bonaventure.

Cette année, la célébration sera présidée par son Eminence le Cardinal Albert DECOURTRAY qui a accepté d'être parmi nous, lui-même Chevalier de la Légion d'Honneur et membre de notre Société.

Nous rappelons que cette manifestation est organisée conjointement avec nos amis de l'Association des Membres de la Légion d'Honneur décorés au péril de leur vie.

Nous rappelons qu'au cours de toutes nos manifestations notre Président National le Médecin Général Inspecteur RONFLET demande que soit porté les insignes de l'Ordre.

ANNUAIRE :

Nous envisageons pour le premier semestre 1993 la diffusion d'un nouvel annuaire. La mise en place de celui-ci demande un très gros travail ainsi que des moyens matériels et financiers : nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui pourraient, selon leur vie professionnelle, nous apporter leur aide. D'avance nous leur disons merci.

NOTRE CONCLUSION SERA SIMPLE :

Notre souhait : voir renaître les valeurs auxquelles, nous, les anciens, sommes attachés - donc moins d'indifférence, beaucoup plus d'aide, de compréhension entre nous. Merci de nous avoir écouté avec beaucoup d'attention.

NECROLOGIE :

Au cours de cette année, nous avons perdu de nombreux amis :

M. COUDRY Charles	C12	M. CHAPUIS Georges	C07
M. CHABERT Henri	C10	M. LELANNOU Maurice	C07
M. VALENTE Antoine	C12	M. DELEPOULLE Henri	C15
M. BROSSETTE Maurice	C11	M. AULAS Antonin	C04
M. COMBY Jean-Louis	C16	M. DUROUX Paul-Emile	C06
M. LEVANT Similien	C08	M. OGIE Hubert	C11
M. AILLOUD Jean	C11	M. THOLLOT Jean	C09
M. PORTHES Roger	C13	M. BOUYSSET Claude	C02
M. ROCHE Raymond	C06N	M. HERMANS Fernand	C06
M. PITIOT Paul	C10	GARDAN Paul	C17
M ^{me} . VERON	C08	M. MOIROUX Auguste	C06
M. COEUR Marcel	C02	M. CROST Lucien	C07
M ^{me} . COLOMBANI Suzanne	C08	M. RIMET Henri	C03
M ^{me} . LIENHART Henriette	C05	M ^{me} . ROYANNET Lucie	C08
M. HUGUENET Maurice	C11	M. BONDIER Maurice	C08
M. MERMET Augustin	C18	M. VALANCOGNE Paul	C05
M. GASNIER André	C13	M. RAVIER Antoine	C10
M. CANLERS Pierre	C02	M. CHAUMELLE René	C03
M. FISCHER Isidore	C07	M. PETIT Joseph	C03
M. ANTOINE René	C05	M. GIBERT Louis	C16
M. BIBILONI Gabriel	C13	M ^{me} . FORISSIER	C06
M. LIEVRE Jean	C06N	M. AYGRAULT Gaston	C02
M. BORON René	C01	M. OGIER Hubert	C11
M. PICARD Armand	C11	M. BELOEIL René	C17
M. CURIS François	C06	M. VINCENT-GENOT René	C13
M. SARAGLIA Baptiste	C17	M. THIEBAUT Fortunat	C11

MUTATIONS HORS DE LA SECTION :

M. MILLERY Robert	C16	M. BISCH Jacques	C07
M. CLAUDEL Maurice	C13	M. LASSALLE Bernard	C18
M ^{me} . DECARNAVALET	C01	M ^{me} . RIVIERE Marie-Louise	C02
M. PAPRADUKA Vassiliki	C03	M. MOENE Henri	C07
M. SOMBORN Renaud	C05	M. GOURMENT Henri	C07
M. PITZINI Jean-Michel	C12	M. MARTIN Jean	C04
M. MIANOWSKI André	C07	M. LEGROS Marcel	C08
M. RAUCH Jean Claude	C03	M. BOIS Gilbert	C11
M. MONESTIER Jacques	C03	M ^{me} . MEGNIN Ange	C18

DEMISSIONS :

M. REGNAULT Pierre	C02	M ^{me} MORAND Juliette	C06
M ^{me} Veuve THIBAUT	C16	M ^{me} Veuve St-LOUIS Marcelle	C16
M. ROQUES Jacques	C07	M ^{me} Veuve BONJEAN Gabrielle	C01

RAYE PAR PARIS a/c DU 29 JUILLET 1992 :

M ^{me} DOUILHET	C08	M. LARGER Jean-François	C004
M FAIBIES Charles	C02	M. MARTIN Jean-Baptiste	C18
M GUERRINI Guy	C03	M. PRIGENT Yves	C06
M CROZES Marc	C10	M. ACHILLE Louis	C06
M. CRASTES Claude	C07	M. FAVIER François	C07

NPAI 1992 :

M ANNE Michel	C03	M. CAUET Daniel	C09
M ^{me} BRUN Jeanne	C03	M. Gauthier Robert 216036	C1
M DE LA BROCHERE	C03	M. FOUILLAT	C04
M DOMER Julien	C04	M. NOURRY Georges	C09
M ^{me} GUIGARD Suzanne	C03	M. LEJEUNE Jean-Paul	C07
M PROTARD Marcel	C06	M ^{me} JOSEPH Marcelle	C14
M VIRGITTI Michel	C17	M ^{me} MARTIN Alice	C16

NOUVELLES ADHESIONS :

M PASCAL Roger	289706	C11
M PITZINI Jean-Michel	289785	C12
M BOUCHET Jean-Joseph	290220	C13
M ^{me} ROCHE RAYMOND	V290331	C06
M FAVIER Pierre Félix	230840	C08
M DEGATIER Guy	290209	C16
M ^{me} BURE Solange	290601	C06
M CHARLOT Gerard	253021	C02
M ^{me} GENIN Marthe	290743	C04
M LEONARD Adolf	290953	C11
M MAYER Marcel	291319	C06

NOUVELLES ADHESIONS (suite) :

M. LELANNOU Maurice	210900	C07
M. BRUN Charles	262868	C12
M. VINCENT Bruno	248CV92	C06
M ^{me} BIBILONI Huguette	291455	C13
M. MASSINON Christian	313CV92	C02
M. BOREL Maurice	292599	C05
M. MARCON Marcel		C11
M ^{me} DUMAIGNE DU BREUIL Simone	85CV92	C14
M. LE MORVAN Jean-Pierre	289740	C07
M. SAINT-DONAT Alain	289825	C02
M. PARET Marcel	290319	C06
M. RIEU Henri	290062	C03
M. VUILLARD Paul	231954	C06
M. DREYER René	290451	C04
M ^{me} VALENTE Alice	V290476	C12
M. DELFANTE Charles	286900	C02
M ^{me} PORTHE Alexandrine	290959	C04
M. SALVAIRE Emile	290959	C04
M. MOULARD Henri	291033	C02
M. LESCEL François		C04
M. LANFRANCHI Fortune	270380	C12
M. JACCARD Roger	291235	C13
M ^{me} COUDRY Marie	V294535	C12
M ^{me} THOLLOT André	V291598	C09
M. GOURDIN Charles	1496CV92	C17
M. WITTLING Georges	291709	C13
M. THELEN Serge	1652CV92	C10

MUTES A LA SECTION :

Mme DENIS Anne-France	288158	C02
M. CHARCOSSET Roger	169339	C04
M. PERRIN Max	266555	C06
Mme ROCHET Madeleine	V10702	C06
M. MARIONNET Jean-Claude	268165	C07
M. EPITANOFF Alexandre	274651	C17
M. MARTY Joseph	279757	C13
Mme VAUTIER Yvonne	V011765	C13
M. BLANC-JOUVAN Jacques	279634	C05

MUTES A LA SECTION (suite) :

M. DUVAL Philippe	239028	C03
M. SIMON Alain	265191	C03
M. ROCHETTE Michel	258616	C04
Mme PELLETIER Colette	V014077	C01
M. KHEMDOUDI Djaafar	271622	C03
M. DEMARS Jean	278599	C18
M. VALLON Robert	288085	C16
M. TRISTAN Michel	269793	C07
M. MALACAN Jean	288321	C03
M. CHARTON Bernard	274045	C07
M. ABRIC Joseph	254024	C07

REINTEGRATIONS :

Mme TISSERAND Any	218925	C14
M COLOMBINI André	R219383	C03
M OLLEON Jean	251420	C06

1992 - RAPPORT DU TRESORIER
SUR LES COMPTES
DE LA SECTION DU RHÔNE DE LA S.E.M.L.H.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sera divisé en deux parties.

La première concerne les comptes de notre Section sur l'année du 1er Juillet au 30 Juin 1992.

La seconde une analyse et des observations sur les différents postes de dépenses.

I - RAPPORT SUR LES COMPTES DE LA SECTION

Les recettes se sont élevées à 74 260 Francs comprenant :

a) Allocations semestrielles reçues au siège	43 000,00 F.
b) Dons des Sociétaires et Cotisations	1 360 F.
c) Repas A.G. et divers	29 900,00 F.
	<hr/>
	74 260,00 F.

Les dépenses totales se sont élevées à :

a) Entraide (prix LH)	5 638,30 F.
b) Frais de fonctionnement	33 953,77 F.
c) Envoi au siège	1 520,00 F.
d) Divers	1 325,00 F.
e) Repas A.G. et divers	25 781,50 F.
	<hr/>
	68218,57 F.

Différence positive 6 041,43 F.

Au 30 Juin 1992, notre avoir était le suivant :

C.C.P.	14 772,63 Frs
Caisse Nationale d'Epargne	23 678,14 F.
	<hr/>
	38 450,77 F.

Vérifications des comptes :

a) Avoir CCP au 1er Juillet 1991	8 731,20 Frs
b) Avoir CE au 1er Juillet 1991	23 678,14 F.
	<hr/>
	32 409,34 F.

Différence positive déterminée ci-dessus	+ 6 041,43 F.
	<hr/>
	38 450,77 F.

II - ANALYSE ET OBSERVATIONS SUR LES DIFFERENTS POSTES DE RECETTES ET DE DEPENSES

En ce qui concerne l'entraide, nous avons financé au cours de l'année écoulée, le prix de la Légion d'Honneur (financé sur nos fonds propres). Ce prix récompense un élève de Classe Terminale particulièrement méritant, tant par son travail, que par son comportement vis à vis de ses camarades. Le tout tenant compte de son milieu social. Cette année encore, nous allons remettre tout à l'heure ce prix à Mademoiselle Valérie DUPLAN.

La Section a, par ailleurs, remis avec des fonds dispensés par le Siège Social de notre Société à PARIS, un certain nombre de subventions ou allocations. Il a été ainsi distribué, après Etude des dossiers, tant par le comité compétent de notre section que par le comité de PARIS, la somme de 48 000 Francs, soit deux allocations décès de 10 000 F. chacune, ainsi que trois aides de 12 000 F., 6 000 F. et 10 000 F.

Les frais de fonctionnement sont, cette année, en augmentation de 7 434 F. par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 28 %. Cette inflation provient d'une part du renouvellement des stock de papiers à lettres, enveloppes, et autres, et d'autre part aux frais de poste pour l'expédition des comptes rendus de l'assemblée générale, et du lancement du bulletin d'information. La progression en 1991 était de 7,93 %. Il faut dans l'avenir être très vigilant sur ce poste. En effet, les 33 953,77 F. de frais de fonctionnement se répartissent en - frais des divers Comités : 5 866,77 F. - Frais de secrétariat : 28 087,00 F. Les frais des Comités étant restés très stables par rapport à 1991.

Je terminerai en rappelant quelques informations pratiques :

1 - Les cotisations sont à adresser directement à PARIS SEMLH, Hôtel des Invalides CCP PARIS 382 27 G, et je vous rappelle que la cotisation est de 120 + 50 Francs, y compris l'abonnement à la "COHORTE".

2 - Lorsque vous adressez une somme à la section du Rhône pour quelque motif que ce soit, pensez à libeller votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SEMLH sans y ajouter le nom du Trésorier ou du Secrétaire Général.

3 - Enfin je veux rappeler aux Présidents des Comités, à leurs adjoints et à tous les membres de notre Association, que l'entraide étant le but de notre société, il ne faut pas hésiter à signaler au responsable de la section, tous les cas dont vous pouvez avoir connaissance et qui méritent une aide financière ou morale de notre part.

J'en ai ainsi terminé, Mesdames et Messieurs, et vous remercie de votre attention.

Des questions sont-elles posées ?

Monsieur le Président voudra bien demander à l'Assemblée si elle approuve ces comptes.

RAPPORT DU RESPONSABLE
"PERSONNES AGEES ET DEPENDANCE"

Depuis notre Assemblée Générale de l'hiver 1991, plus d'une quinzaine de Personnes Agées ont fait appel à la SEMLH RHONE, soit directement au responsable, soit par l'intermédiaire de leur famille voire d'amis inquiets.

On note seulement 2 cas par l'intermédiaire d'un Comité, ce qui pourrait démontrer le souci - bien lyonnais - de la confidentialité.

- Pour l'essentiel, ce furent des problèmes d'isolement, d'hébergement en Résidence ou Maison de Retraite à adapter, de financement.

- Plus rarement, des problèmes d'évaluation, de soutien ou d'organisation de "Maintien à domicile" ou d'aggravation de la situation.

- Enfin, des contacts de détail répondants à un besoin d'explication dans des domaines médicaux ou médico-sociaux.

Chaque cas est, en vérité, toujours particulier, mais justement, toujours riche en informations finalement utiles à tous. Ils ne peuvent pourtant être publiquement commentés, d'autant plus lorsqu'ils relèvent du secret médical.

On peut cependant orienter notre réflexion sur une évolution 1992 significative quant au nombre ou à la nature des problèmes pour lesquels nous avons été sollicités :

1 - CHUTE DU NOMBRE DE DÉMARCHES POUR LIT EN RÉSIDENCE, MAISON DE RETRAITE OU LONG SÉJOUR - surtout depuis mai/juin 92

. le lit SEMLH de la M.R. Medicalisée de GIBORS reste inoccupé

. Le phénomène est retrouvé à l'échelon SEMLH PARIS

. la retombée des RÉSEAUX D'INFORMATION souhaités par l'Etat, mis en place par les Conseils Généraux et les Grandes Cités, très spectaculairement et par anticipation dans le Rhône : le C.R.I.A.S. (Centre du Rhône d'Information de l'Action Sanitaire et Sociale) - Tel. 78.62.98.24. + Numéro Vert 03.06.90.60.

le réseau PRESENCE ET ACTION ENVERS LES PERSONNES
AGEES de la ville de LYON
Tél. 78.53.78.03. pour LYON 3ème
Tél. 78.61.29.70. pour LYON 7ème
Tél. Mairies pour les autres arrondissements.

Cependant, nous avons pu continuer à offrir notre ENTRAIDE pour faciliter le choix et la décision.

Chaque cas est toujours plus particulier, abordé le plus souvent dans l'inquiétude et la précipitation, encore plus mal cerné par une personne trop âgée ou désorientée par le chagrin.

2 - AUGMENTATION DES DEMANDES ET FACILITES D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE - effet marqué pour l'été 92

En 1990, il fallait intriguer... En 1992 nous avons été sollicités par les Etablissements !

Il est toujours apparu nécessaire et préventif :

- de décoder la publicité qui attirait nos adhérents,
- faire assurer certaines conséquences ou précautions.

3 - AGGRAVATION DE LA SITUATION DE P.A. DEJA EN RESIDENCE OU M.R. SOIT AU PLAN MEDICAL, SOIT AU PLAN FINANCIER - faits nouveaux.

Elles ont fait redouter des transferts secondaires toujours difficiles parce que très mal vécus par la P.A., du moins généralement.

Sans pouvoir nous écarter de la Déontologie eu égard aux médecins traitants, nous avons pu aider :

- . à faire comprendre des exigences de plateau technique
- . expliquer à la famille ou la P.A. les problèmes posés
- . apporter le secours transitoire d'une allocation ponctuelle, une fois bien mesurées les possibilités d'aides officielles, mutualistes ou familiales
- . offrir une présence.

4 - LES OFFRES DES CONTRATS "ASSURANCE DEPENDANCE"

Ils sont toujours prometteurs. Des adhérents ont bien voulu nous confier leur perplexité devant quelques difficultés :

- les conditions d'admission - sauf l'âge - sont très variables dans la forme et le fond,
- des préalables étonnant, quant à l'exécution du contrat.
- des grilles d'évaluation de la dépendance semblent très différentes en leurs critères ou leurs conséquences sur la rente attendue.

Le Marché Européen devrait être intéressant.

En 1992, nous avons pu aider quelques adhérents :

- . à comparer les systèmes proposés,
- . à apprécier - au mieux - les risques personnels,
- . décoder les questionnaires (et certains pièges anormaux),
- . comprendre les grilles d'application,
- . mesurer les prises en charge financières consécutives.

CONCLUSION

L'Entraide SEMLH RHONE consacrée aux personnes âgées dépendantes ou en voie de perte d'autonomie s'est - malheureusement - encore "enrichie" si l'on peut dire, hélas, de problèmes touchant nos adhérents ou leurs conjoints.

La mission que nous avons privilégiée est celle d'une AIDE A LA DECISION qui reste du choix entièrement libre de la personne âgée - c'est la Loi - et ou de sa Famille - c'est sa responsabilité !

Madame la Présidence du Comité LYON 3ème assure également des consultations juridiques - Tél. 78.71.09.32.

Suite a nos interventions et pour mieux progresser, nous souhaitons connaître les solutions définitivement choisies et leurs résultats.

Le téléphone-contact PERSONNES AGEES est privé : 78.36.03.01.

Dr BOUDET

Chers Légionnaires,

Vous êtes toutes et tous, soit des Anciens Combattants, soit des conjoints ou des amis d'Anciens Combattants.

Or, j'ai constaté avec surprise que beaucoup de nos camarades ignoraient les avantages exceptionnels de la Retraite Mutualiste du Combattant.

Par ailleurs, après étude, j'ai trouvé que la M.R.A.P. / A.G.P.M. / 207 paraissait celle qui rendait le plus de services à ses adhérents.

Il me paraît donc opportun de vous en faire part à tous, puisque vous jugerez utiles, d'autant que vous pouvez obtenir sans aucun engagement comme spécifié sur le coupon détachable, tous renseignements personnalisés vous concernant ou concernant vos amis.

En espérant vous rendre ainsi service, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Magistrat Général (e.r.)
Vice-Président de la Section du Rhône
de la S.E.M.L.H.

ANCIENS COMBATTANTS !

COMMENT OBTENIR LA MEILLEURE RETRAITE COMPLEMENTAIRE POSSIBLE ?

En adhérant à la Mutuelle de Retraite des Anciens Combattants de l'Association Générale de Prévoyance Militaire : M.R.A.C/A.G.P.M/207 - 12, avenue Vauban - 83000 TOULON.
Tél. : 94.22.22.06.

I - AVANTAGES COMMUNS A TOUTES LES MUTUELLES DE RETRAITE DES A.C. :

- 1°) Participation de l'Etat sous forme d'une majoration de pension
 - 2°) Revalorisation annuelle fixée par la loi de finances
 - 3°) Bonification supplémentaire accordée par la Caisse Autonome de Retraite des A.C.
 - 4°) Déductibilité des versements effectués du montant du revenu imposable
 - 5°) Exonération de l'impôt sur le revenu du montant de la retraite obtenue
 - 6°) Reversibilité de la pension de retraite
 - 7°) Exonération des droits de succession sur le capital réservé remboursé
 - 8°) Cumul, sans restriction, avec n'importe quelle autre retraite
 - 9°) Versements modulables.
- * Aucune limite d'âge pour souscrire.

II - AVANTAGES SUPPLEMENTAIRES DE LA M.R.A.C/A.G.P.M/207 :

- 1°) Frais de gestion ramenés de 6% à 4% (minimum imposé par la C.A.R.A.C).
- 2°) Participation aux bénéfices réalisés par la M.R.A.C/A.G.P.M/207 :

a) par exemple, en 1991, versement de 250 francs sur le compte de chacun des 10.000 adhérents, soit une redistribution de 2.500.000 francs.

b) autre exemple, en 1992, versement de 1.000 francs aux conjoints des Camarades décédés.

Le Général (CR) ESCARABAJAL

Le Magistrat Général (CR) Gabriel DENIS

Membre de la SEMLH

Vice-Président de la Section du Rhône de la SEMLH

Président de la MRAC/AGPM/207

Chargé des relations avec les Associations d'Anciens Combattants.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNALISES (sans engagement de ma part)

a adresser à la Mutuelle R.A.C./N° 207 - 12, Avenue Vauban - 83000 TOULON

Nom et Prénoms

Date de naissance

Adresse

Tél.

Ancien Combattant de (1) 1914-18 - TOE - INDOCHINE
1939-45 - COREE - AFN (1952-1962)

Titulaire de la carte du Combattant (1) OUI - NON

Titulaire du titre de Reconnaissance de la Nation (1) OUI - NON

Veuve, orphelin, ascendant d'un militaire "Mort pour la France" (1)

(2) Durée du versement envisagée ans

(2) Quelle somme seriez-vous disposé à verser la première année ?

Frs

On peut également
se renseigner par
téléphone au

94 22 22 06

(1) rayer la mention inutile

(2) renseignements facultatifs

Le Magistrat Général (CR) Gabriel DENIS